

226C0455
FR0000036816-DIV05

2 avril 2026

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL

(Euronext Paris)

Le 1^{er} avril 2026, ont été annoncées les caractéristiques d'un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire que le groupe SMABTP envisage de déposer sur les actions de la société SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL¹.

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL sont applicables.

¹ Cf. communiqué diffusé par le groupe SMABTP le 1^{er} avril 2026.